

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, le 16 janvier 2014

14 000 mariés en moins d'un an !

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) vient de publier, dans son bilan démographique pour 2013, les premières données sur les mariages entre personnes de même sexe. 7.000 mariages ont été célébrés dans toute la France (métropolitaine et DOM), dans 2.900 petites, moyennes et grandes communes !

L'APGL souhaite une heureuse année 2014 à tous ces couples, et en particulier à ceux qui ont des enfants, car elle leur souhaite de réussir pleinement les procédures d'adoption qu'elles ont engagées pour la sécurisation de leurs familles !

L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) se félicite que la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe ait déjà pu bénéficier à 14.000 de nos concitoyens qui sont désormais les mariées/mariés de l'an I.

Le législateur a permis une avancée historique dont les premiers concernés ont saisi l'opportunité pour se marier dans la dignité, entourés de leurs proches, et loin des invectives et de l'ambiance nauséabonde que la France a connue au printemps 2013.

14000 mariés, ce sont des centaines de milliers de personnes, familles et proches, conviées, partout en France et dans tous les milieux sociaux, pour célébrer, sans la moindre tension, des unions visiblement admises, sans difficulté, par tous.

Des milliers de familles seront sécurisées ...

Mais l'APGL rappelle qu'au-delà d'une reconnaissance égalitaire des couples, la loi a instauré la filiation homoparentale.

Elle permet l'adoption conjointe par les couples mariés, mais aussi l'adoption de l'enfant d'un couple homosexuel par le parent privé de droits, selon la procédure dite de « l'adoption de l'enfant du conjoint ». De nombreux couples homosexuels mariés ont déjà déposé leurs requêtes et sont en passe de voir enfin leurs familles reconnues et sécurisées.

Pourtant cela ne suffit pas ! Car aujourd'hui, faute de reconnaissance automatique de la filiation homoparentale, le parent non statutaire devra toujours adopter son propre enfant.

Faute d'une évolution audacieuse du droit de la famille, de nombreux enfants ne bénéficieront toujours pas de leur filiation réelle.

Reconnaissance des familles et des enfants et ouverture de la PMA

L'APGL considère qu'après 2013, année de tous les couples, 2014 devra être l'année de toutes les familles !

L'inscription tranquille et forte et l'acceptation sociétale évidente des mariages de personnes de même sexe doit désormais permettre au gouvernement de mener sans hésitation, jusqu'à son terme, la logique de reconnaissance et d'égalité entamée avec la réforme du mariage.

Mais c'est seulement par une "loi familles" audacieuse et l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes que le gouvernement tiendrait les promesses du candidat Hollande et ferait de l'année 2014 celle du perfectionnement et de l'élargissement des droits, afin que toutes les familles homoparentales trouvent pleinement la place qui leur revient dans une République fraternelle qui accueille, protège et respecte toutes les citoyennes et tous les citoyens sans exclusion ni discrimination.

Marie-Claude Picardat et Dominique Boren
Co-Présidents

Contact médias

Doan Luu - 06 16 66 56 91 – presse@apgl.fr – www.apgl.fr